



Direction générale de la  
mobilité et des routes  
(DGMR)  
et  
Direction générale de  
l'environnement (DGE)

## **Biodiversité et bords de routes : programme des cours du Centre d'éducation permanente (CEP)**

Les Communes doivent faire face à de nombreux défis pour concilier les attentes de leurs populations, l'accompagnement des changements climatiques, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ou la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, pour n'en citer que quelques-uns.

Afin de soutenir les Communes dans leurs démarches et leur offrir des solutions techniques concrètes dans ces domaines, la Direction générale de l'environnement (DGE) propose les cours pratiques suivants, qui se font chaque année (dates précises et inscriptions suivront).

- **Arbres remarquables - identification, fonctions, protection et gestion**  
Détails et inscription à venir : [www.cep.vd.ch/cours/GBON-BEUG4Y](http://www.cep.vd.ch/cours/GBON-BEUG4Y)
- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : l'essentiel pour les professionnels et reconnaissance des plantes sur le terrain**  
Détails et inscription à venir : [www.cep.vd.ch/cours/LGIO-8SJKY3](http://www.cep.vd.ch/cours/LGIO-8SJKY3)
- **Identification de la valeur biologique des espaces verts**  
Mai-juin, détails et inscription à venir
- **Gestion différenciée des espaces verts communaux**  
Juin, détails et inscription à venir [www.cep.vd.ch/cours/GBON-C2C9ML](http://www.cep.vd.ch/cours/GBON-C2C9ML)
- **Désherber sans herbicides : méthodes alternatives**  
Juin, détails et inscription à venir : [www.cep.vd.ch/cours/GBON-C2C9YL](http://www.cep.vd.ch/cours/GBON-C2C9YL)

Ces cours permettent de faire connaître, sur l'ensemble du territoire, les mesures mises en place par les services cantonaux et prévues par le Conseil d'Etat dans le cadre notamment du plan d'action biodiversité, du plan d'action cantonal glyphosate et du plan climat adoptés en 2019 et 2020.

Ils s'adressent principalement au personnel communal en charge de l'entretien des espaces verts, des cours d'eau et des talus, mais aussi aux membres des législatifs et exécutifs communaux en charge ou intéressés par la nature dans l'espace construit, la planification de l'urbanisme et des constructions.

Les coûts sont entièrement pris en charge par l'Etat de Vaud. Le repas de midi est à charge des participant-e-s.

Lausanne, septembre 2021